Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 18 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A281

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des finances
Service de la Programmation budgétaire
CP

02_1_06

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales prévoient que la section d'investissement d'un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il convient aujourd'hui de procéder à la révision à la hausse de trois autorisations de programme :

- le couloir bus du centre-ville d'Aix-en-Provence
- le Pôle d'échange de Simiane-Collongue
- le Pôle d'échange de Pertuis

AUGMENTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

* Couloir Bus du centre-ville d'Aix-en-Provence :

D'importants travaux de réhabilitation du couloir des bus du centre-ville d'Aix-en-Provence sont programmés pour les mois à venir. Il convient dès à présent de prévoir les crédits que nécessitent les engagements des marchés de travaux. Ainsi le coût total de l'opération se chiffre à 5,1 M€ soit une augmentation de 3,825 M€.

La révision de cette autorisation de programme se présente donc telle que :

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	**TOTAL OPERATIONS**	Financé au 31/12/14	**CP 2015**	CP 2016	Reste à financer
DI643AP	**Couloir bus Centre-ville**	1,275 M€	3,825 M€	**5,1 M€**	0,418 M€	**2,65 M€**	2 M€	32.000 €

* Pôle d'échange de Simiane-Collongue :

Dans le cadre de l'avancement des travaux de l'extension de ce programme, est apparue la nécessité de travaux complémentaires, afin de garantir une mise en service optimale de cet ouvrage. Le surcoût est de l'ordre de 1,6 M€, portant le coût total de l'opération à 2,6 M€ H.T.

La révision de cette autorisation de programme se présente donc telle que :

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	**TOTAL OPERATIONS**	Financé au 31/12/14	**CP 2015**	CP 2016	Reste à financer
DI6532-2A	**Pôle d'échange Simiane**	1 M€	1,6 M€	**2,6 M€**	0,02 M€	**1,55 M€**	0,9 M€	130.000 €

*** Pôle d'Echange de Pertuis :**

Dans le cadre des travaux de cet ouvrage, il est apparu la nécessité de travaux complémentaires. En effet, une dépollution du site, non identifiée lors de la préparation du projet, est impérative. Cela représente un surcoût de 1,67 M€, portant le coût total de l'opération à 4,3 M€ H.T.

La révision de cette autorisation de programme se présente donc telle que :

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	**TOTAL OPERATIONS**	Financé au 31/12/14	**CP 2015**	CP 2016	Reste à financer
DI664AP	**Pôle d'échange Pertuis**	2,63 M€	1,67 M€	**4,3 M€**	0,1 M€	**1,8 M€**	2,3 M€	100.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n° 2015_A116 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 relative à l'ouverture et la modification d'autorisations de programme ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢ **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

*** Couloir Bus du centre-ville d'Aix-en-Provence :**

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	**TOTAL OPERATIONS**	Financé au 31/12/14	**CP 2015**	CP 2016	Reste à financer
DI643AP	**Couloir bus Centre-ville**	1,275 M€	3,825 M€	**5,1 M€**	0,418 M€	**2,65 M€**	2 M€	32.000 €

* Pôle d'échange de Simiane-Collongue :

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	**TOTAL OPERATIONS**	Financé au 31/12/14	**CP 2015**	CP 2016	Reste à financer
DI6532-2A	**Pôle d'échange Simiane**	1 M€	1,6 M€	**2,6 M€**	0,02 M€	**1,55 M€**	0,9 M€	130.000 €

* Pôle d'Echange de Pertuis :

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	**TOTAL OPERATIONS**	Financé au 31/12/14	**CP 2015**	CP 2016	Reste à financer
DI664AP	**Pôle d'échange Pertuis**	2,63 M€	1,67 M€	**4,3 M€**	0,1 M€	**1,8 M€**	2,3 M€	100.000 €

2015_A281

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015